

(4)

(N° 53.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 1885.

CODE RURAL (1).

AMENDEMENTS.

ART. 17.

Substituer aux mots : « ou autorisé par la loi ou par un usage local immémorial », ceux-ci : « ou sur une possession ayant opéré la prescription ».

CH. WOESTE.

ART. 20. (Article nouveau de la commission spéciale.)

Supprimer les mots : *après la récolte de la première herbe.*

Supprimer le mot : *particulier.*

Ajouter après les mots *d'un titre*, ceux-ci : *d'une possession ayant amené la prescription.*

THONISSEN.

(1) Projet de loi, n° 73 (session de 1875-1876).

Rapport sur le titre 1^{er}, chap. I-III, n° 115 (session de 1878-1879).

Rapport concernant l'article 5 du titre 1^{er}, chapitre 1^{er}, n° 26.

Rapport sur des articles renvoyés à la commission, n° 51.

Rapport sur le titre 1^{er}, chap. IV-VI, n° 116 (session de 1878-1879).

Amendement, n° 52.
